

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES – DOCTORANT CONTRACTUEL

Rappel:

Le décret n°2009-464 offre la possibilité d'un cumul d'enseignement pour :

- 64 heures en équivalent TD maximum par année universitaire (à proratiser si le contrat débute après le 1^{er} septembre de l'année)
- ❖ les heures sont décomptées comme suit : 1CM = 1.5TD et 1TD = 1TP

Toute heure réalisée au-delà de cette autorisation ne pourra être indemnisée.

Le décret offre également la possibilité d'un cumul d'activité pour :

- mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et valorisation des résultats de la recherche
- mission d'expertise effectuée dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation

Pour un maximum de 32 jours de travail par an.

Le décret 2020-69 offre la possibilité aux contractuels de la fonction publique d'effectuer une demande d'exercice d'activité accessoire pour des missions autres que celles précisées précédemment dans la limite d' $1/6^{\grave{e}me}$ de la durée de travail effectif, à savoir 1607heures/an (267h d'activité accessoire maximum autorisées).

I – Renseignements personnels

Année universitaire : 2022/2023

Nom patronymique: BODIN

Nom d'usage (si différent):

Prénom: Bastien

 $Composante \ d'affectation: UFR \ SEN$

Unité de recherche d'affectation : GSMA

II – Demande de cumul

1ère demande de cumul pour cette année : ☑ Oui ☐ Non

Si NON, précisez la/les composantes : et le nombre d'heures : CM TD TP

☑ Demande de cumul pour une mission d'enseignement

(Remplir autant de formulaire que de composantes souhaitées)

Composante de réalisation des enseignements :

Heures souhaitées : (a) H CM

(b) HTD

(c) H TP* : **16h**

*Le total d'heures (a)x1.5 + (b) + (c) ne doit pas dépasser 64h équivalent TD.

L'intéressé(e), ainsi que le responsable de formation doivent s'engager à respectivement ne pas réaliser et ne pas attribuer plus de 64h en équivalent TD au titre de l'année universitaire.

La mise en paiement est conditionnée à la déclaration, sur l'application Omega, des heures effectuées.

Pour l'ensemble des demandes ci-après un état des services accomplis sera à fournir lors de la mise en paiement des heures.

□ Demande de cumul pour une n Nombre de jours souhaités : Nom du programme : Référent du programme : Contact :	nission de diffusi	on ou valorisatio	on scientifique
☐ Demande de cumul au sein de Nombre d'heures souhaitées : Nom du responsable sur site : Contact :	l'Animalerie		
□ Demande de cumul extérieur pour une mission d'expertise Nombre de jours souhaités : Nom de la structure d'accueil : Nom du responsable sur site : Contact : Nature de la mission (détaillez sur quelques lignes) : □ Demande d'autorisation pour activité accessoire (doit correspondre aux critères de déontologie) Nombre de jours souhaités : Nom de la structure d'accueil : Nom du responsable sur site : Contact : Nature de l'activité demandée :			
Date et signature de la demande par l'intéressé(e)	Avis et Visa du Responsable de la composante de rattachement		Avis et Visa du Responsable de l'unité de recherche
Date: le 25/07/2022 Signature:	☐ Favorable ☐ Défavorable		☐ Paragraphic ☐ Défavorable
	Date : Visa et Signature :		Date: le 25/07/2022 Visa et Signature:
Avis et Visa du Responsable de la structure d'accueil pour la réalisation du cumul		<u>Décision du Président de l'Université</u>	
☐ Favorable ☐ Défavorable Date: 30/08/2022		☐ Favorable ☐ Défavorable Date :	
Visa et Signature: Ramou Dpt de Physique		Visa et Signature	: